INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE

Code ISIN Action RC: FR0013266624
Compartiment de la SICAV « CM-AM SICAV »
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT,
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. Il a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette des frais supérieure à l'évolution du marché des actions européennes, sur la durée de placement recommandée.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie de sélection de valeurs (« stock picking) basée sur l'analyse fondamentale de sociétés entrepreneuriales et/ou familiales.

Ces sociétés se caractérisent, selon l'analyse du gérant, par une forte capacité d'innovation, tant en termes de produits que de services, de différenciation au sein de leurs secteurs d'activité, et une volonté affirmée de développement géographique.

L'OPCVM investira majoritairement dans des entreprises dont 20 % a minima du capital est détenu par un actionnaire stable, prioritairement les fondateurs et/ou managers.

Les principaux critères de sélection des titres sont les suivants :

- Critères quantitatifs : croissance de l'activité et des résultats, capacité d'autofinancement, ratios d'endettement, rentabilité des capitaux employés.
- Critères qualitatifs : analyse de la position concurrentielle, stratégie à long terme de l'entreprise, stabilité du management.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

De 60% à 100% sur les marchés d'actions européennes y compris pays émergents, de toutes capitalisations, de tous les secteurs, dont :
- de 0% à 30% aux marchés des actions de petite capitalisation < 3 milliards d'euros.

De 0% à 10% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, de catégorie « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation.

De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif net.

Il peut être investi :
- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, qui peuvent entrainer une surexposition globale de 10 % maximum de l'actif net,
- dépôts et emprunts d'espèces.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans
Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai
Conditions de souscription et rachat :
Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés tous les jours à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du jour. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés et de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 6 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet OPCVM est classé en catégorie « 6 » en raison de son exposition aux marchés actions, qui peuvent connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la volatilité du marché actions.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie résulte de toutes les opérations de gré à gré (les contrats financiers, les acquisitions/cessions temporaires de titres et les garanties financières) conclues avec la même contrepartie. Le risque de contrepartie mesure le risque de perte en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Dans ce cas, la valeur liquidative pourrait baisser.
Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés. **Risque de liquidité** : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% TTC maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,57% TTC
FRAIS PRELEVES PAR L'OPCVM DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE SURPERFORMANCE	Néant

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2022. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet www.creditmutuel-am.eu. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

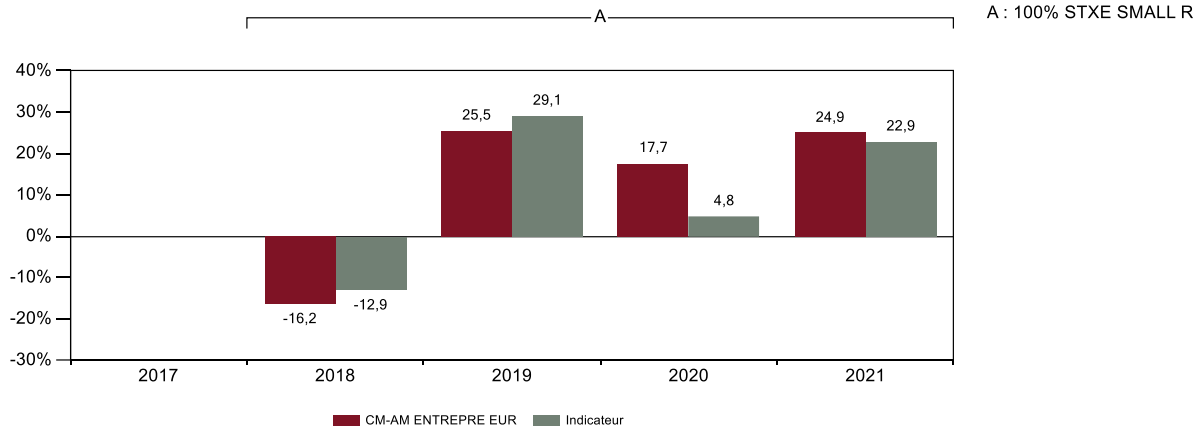

AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée coupons et dividendes réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis.

- DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 18/09/2017 **- DATE DE CREATION DE L'ACTION: 18/09/2017**

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : 30/06/2021 : le FCP CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE a été absorbé par le compartiment de CM-AM SICAV, également dénommé CM-AM ENTREPRENEURS EUROPE. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, le compartiment de SICAV du même nom, créé à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques du FCP, son code ISIN et ses performances.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
Service Relations Distributeurs
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES CATEGORIES D'ACTIONS : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT.

REGIME FISCAL : L'OPCVM est éligible au PEA. Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value. L'OPCVM n'est pas assujetti à l'Impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet www.creditmutuel-am.eu ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à Crédit Mutuel Asset Management – Service Relations Distributeurs – 4, rue Gaillon – 75002 PARIS.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **07/09/2022.**